Département de la Corrèze

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 8 Janvier 2024 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1er Adjoint) – LEYMAT Philippe (2ème Adjoint) – AUZEL David – DELECROIX Jean-Luc – LACOSTE Guy – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle – SOUSTRE Mickaël – TOCABEN Ronald.

Absent excusé : RHODDE Swany
Secrétaire de séance : LEYMAT Philippe

.....

La séance est ouverte à 20h35 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance

BÂTIMENT
- Choix des entreprises pour la réfection de la façade de l'église
- Construction atelier et local de stockage – Attribution des marchés de travaux pour les lots de la 2ème tranche du séchoir

BUDGET
- Autorisation accordée au Maire par le conseil municipal d'engager, liquider et mandater un quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

PATRIMOINE
- Demande d'autorisation de l'association Branceilles, Patrimoine, Arts et culture de restaurer la statuette bois polychrome

SALLE POLYVALENTE
- Tarification de mise à disposition de la salle des fêtes

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

Décisions du Maire :
- N° 02 Signature du devis de l'entreprise SNQM -MARSALEIX pour les travaux de réparation du tracteur de la commune d'un montant de 2 174,70 € HT (2 609,64 € TTC)
- N°03 Maintenance avec la société CERIG du logiciel pour la dématérialisation de l'envoi des budgets à la préfecture et à la trésorerie. Montant = 48,68 € TTC

BÂTIMENT

Délibération : Choix de l'entreprise pour la réfection de la façade de l'église

M. Richard GIBERT 1er Adjoint présente aux membres du conseil municipal, la proposition faite par la commission bâtiment qui s'est réunie le 18 décembre 2023.

3 entreprises ont été consultées pour la réfection de l'enduit de l'entrée de l'église : SOCOBA, BLANCHON et BATI TP 19. Les entreprises SOCOBA et BLANCHON ont la qualification monuments historiques.

Les offres des entreprises sont les suivantes :

	Bati TP 19	SOCOBA	BLANCHON
Installation	500,00 €	858,72 €	2 639,54 €
Echafaudage	3 610,00 €	5 232,95 €	3 292,24 €
Piquage des enduits	2 653,60 €	2 068,60 €	1 681,68 €
Enduits 2 couches	3 217,49 €	3 543,75 €	4 145,40 €
Sablage des pierres	3 900,00 €	1 735,41 €	2 397,72 €
TOTAL BASE	13 881,09 €	13 439,43 €	14 156,58 €
PSE			
Refichage pierre	2 100,00 €	1 516,70 €	663,60 €
Traitement des fissures	1 080,00 €	1 008,00 €	1 207,68 €
TOTAL PSE	3 180,00 €	2 524,70 €	1 871,28 €
TOTAL avec PSE	17 061,09 €	15 964,13 €	16 027,86 €
Option			
Sablage	1 923,86 €		
Jointoiement pierres	2 122,88 €	2 818,53 €	2 397,08 €
Total Option	829,25 €	-725,22 €	-1 748,32 €
TOTAL avec PSE et Option	17 890,34 €	15 238,91 €	14 279,54 €

La commission bâtiment, propose aux membres du conseil Municipal, de retenir l'offre de l'entreprise SOCOBA et d'autoriser Madame le Maire de signer tous les documents marchés pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, a délibéré et à l'unanimité de ses membres, a décidé d'autoriser Mme Le Maire à engager les travaux de réfection des enduits de l'entrée de l'église, de signer les documents du marché avec l'entreprise SOCOBA, pour un montant de 15 964,13 €HT (Base et Pse)

Membres en exercices :	11
Présents	10
Votants	10
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Délibération - : Affermissement de la tranche optionnelle des travaux de l'atelier et du local de stockage

M. Richard GIBERT 1er Adjoint présente aux membres du conseil municipal, la proposition faite par la commission bâtiment qui s'est réunie le 18 décembre 2023.

La commune avait lancé un marché en 2 tranches pour les travaux de l'atelier et du séchoir : une tranche ferme pour la réalisation d'un atelier communal et une tranche optionnelle pour l'aménagement du séchoir en local de stockage.

Les lots de la tranche optionnelle étaient les suivants :

Lots	Entreprises	Offres HT
Lot n°01 Démolitions GO	BATI TP 19	27 602,85
Lot n°02 Couverture	JAUZAC	20 452,00
Lot n°03 Charpente Bardage Ossature Bois	JAUZAC	66 483,20

Lot n°07 Electricité	FILNEA	6 037,02
Lot n°08 Plomberie VMC Chauffage	FRANCY	790,00
	Montant Total HT	121 365,07
	TVA	24 273,01
	Montant Total TTC	145 638,08

Pour le séchoir, les travaux comprenaient la réalisation de 3 zones de stockage dont une, centrale, fermée et avec un dallage béton, les 2 autres comportant un sol en castine.
Concernant l'utilisation de la partie centrale ; les associations ne se sont pas clairement positionnées, d'autres orientations sont possibles mais pas définies à ce jour. La commission bâtiment propose donc au conseil municipal d'affermir la tranche conditionnelle et de modifier les travaux de la partie centrale en supprimant la fermeture entre les zones de stockage, le plafond, les réseaux sous dallage et le dallage béton. La modification de ces travaux sera régularisée par avenant.

La commission bâtiment, propose aux membres du conseil Municipal, d'affermir la tranche conditionnelle telle que définie dans le tableau des offres, de faire modifier la nature des travaux qui seront régularisés par avenant au marché de travaux des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, a délibéré et à l'unanimité de ses membres, a décidé d'autoriser Mme Le Maire à affermir la tranche conditionnelle, et à signer tous les documents des marchés.

Membres en exercices :	11
Présents	10
Votants	10
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Les travaux de l'atelier sont en cours d'achèvement. Manque le raccordement au réseau d'assainissement collectif.
Des devis seront demandés pour le réagréage et la peinture du sol. M. Philippe Leymat prépare avec M. Sébastien Cabane une liste des outils nécessaires pour équiper l'atelier et lance les devis.
M. Philippe Leymat propose qu'un appel à projets ou idées soit réalisé envers les habitants et les associations afin de déterminer la destination finale pour cette partie centrale.

BUDGET

Délibération : Autorisation accordée au Maire par le conseil municipal d'engager, liquider et mandater un quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de donner l'autorisation à Mme le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023. Il est précisé que cette autorisation ne signifie pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Madame le maire propose, aux membres du conseil municipal, de l'autoriser à engager, liquider et mandater un quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Chapitre de Dépenses	Désignation	Budget 2023	Montant des dépenses autorisées	
204	Immobilisations incorporelles	1 500 €	375 €	25 %
21	Immobilisations corporelles	30 671,49 €	7 667 ,87 €	25 %
23	Immobilisations En cours	279 700,00 €	69 925,00 €	25 %

Le conseil municipal, après en avoir débattu, a délibéré et à l'unanimité de ses membres, a décidé l'autoriser à engager, liquider et mandater un quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Membres en exercices :	11
Présents	10
Votants	10
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

PATRIMOINE

Délibération : Demande d'autorisation de l'association Branceilles, Patrimoine, Arts et culture de restaurer la statuette bois polychrome

Madame le maire, informe les membres du conseil municipal, qu'une demande d'autorisation de restauration de la statuette bois avait été déposée.

Une rencontre a eu lieu ce lundi 8 janvier. Etaient présents à cette rencontre Sabine Sabatier, Philippe Leymat, Jean-Luc Delecroix, Jean-Claude Boisseau et Georges Leymat, ces derniers représentant l'association. Il nous a été demandé de redéfinir la demande initiale de restauration et de l'intégrer dans une réflexion globale des projets de mise en valeur et de mise en sécurité de différents éléments de l'église.

La délibération est donc reportée.

(La rencontre est présentée en questions diverses).

SALLE POLYVALENTE

Tarification de mise à disposition de la salle des fêtes

Madame le maire, informe les membres du conseil municipal, que la commune a reçu une demande de mise à disposition de la salle polyvalente pour 2 journées de formations dispensées par AGROBIO 19 sur « Diversification : Atelier raisin de table. »

La commission vie locale travaillera dans les jours qui viennent sur cette tarification.

Madame le maire propose le maintien de la tarification en vigueur sur les 2 séances de formation, valides tant qu'une nouvelle délibération n'a pas été prise.

Mme Céline Mourigal ne souhaite pas que l'on applique la gratuité aux 2 réunions, refus motivé par les hausses de la tarification de l'énergie.

Philippe Leymat argumente sur la gratuité des communes voisines, et sur le respect des règles en place. Il indique qu'il ne participera pas au vote.

Le débat est lancé sur la mission des collectivités au vu des coûts de l'énergie notamment.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à la majorité, appliquera le tarif en vigueur, soit 2 réunions gratuites de formation, au-delà participation forfaitaire annuelle de 50 €, en attendant la nouvelle délibération sur la tarification.

Membres en exercices :	11
Présents	10
Votants	9
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	9
Pour	5
Contre	4

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des prochaines commissions :
  - École /Vie locale /communication : le mercredi 17 janvier 20h30
    Jean-Luc Delecroix propose de réunir une commission mixte
  - Voirie : samedi 27 janvier 10h00 - état des lieux.
  - Rallye Castine : Réunion d'association
- DEPARTEMENT : Accompagnement à la solarisation des toitures des bâtiments communaux
- SITE Internet : Rupture du contrat de maintenance avec Vincent Marcel

- Rencontre Association Branceilles Patrimoine Arts et Culture et membres du conseil municipal
  Suite au listing des différents projets, à l'état des réponses connues à ce jour des différents financeurs (DRAC, Département) et de différents points nouveaux permettant éventuellement d'optimiser les montages financiers de ces projets, il a été convenu de définir un nouveau cadre de réflexion et de diagnostic de ces différents projets :

  L'association demande à la commune de porter tous les projets sur un plan pluriannuel, en optimisant les subventions possibles y compris la part communale. L'association priorisera sa possibilité de participation financière sur le reste à charge. Cela permettra, en concertation, la mise en place totale ou partielle des projets dans le temps.

  La mairie propose, afin d'avoir une vue d'ensemble de ces projets, d'organiser une rencontre d'état des lieux avec les parties prenantes (DRAC, Conservatrice au Département, association, municipalité).
  Au vu de ces différents travaux, la municipalité statuera sur sa capacité et ses possibilités à accompagner administrativement et financièrement chacun de ces projets.

Madame le Maire clôture la séance à 23H17

Philippe LEYMAT : secrétaire de séance